

ANNEXE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX
CENTRAFRICAINE

RÉPUBLIQUE

FORÊTS, CHASSES ET PÊCHES

Unité - Dignité - Travail

**PROJET CAF/96/G-31 - STRATEGIE NATIONALE
ET PLAN D'ACTION
EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE**



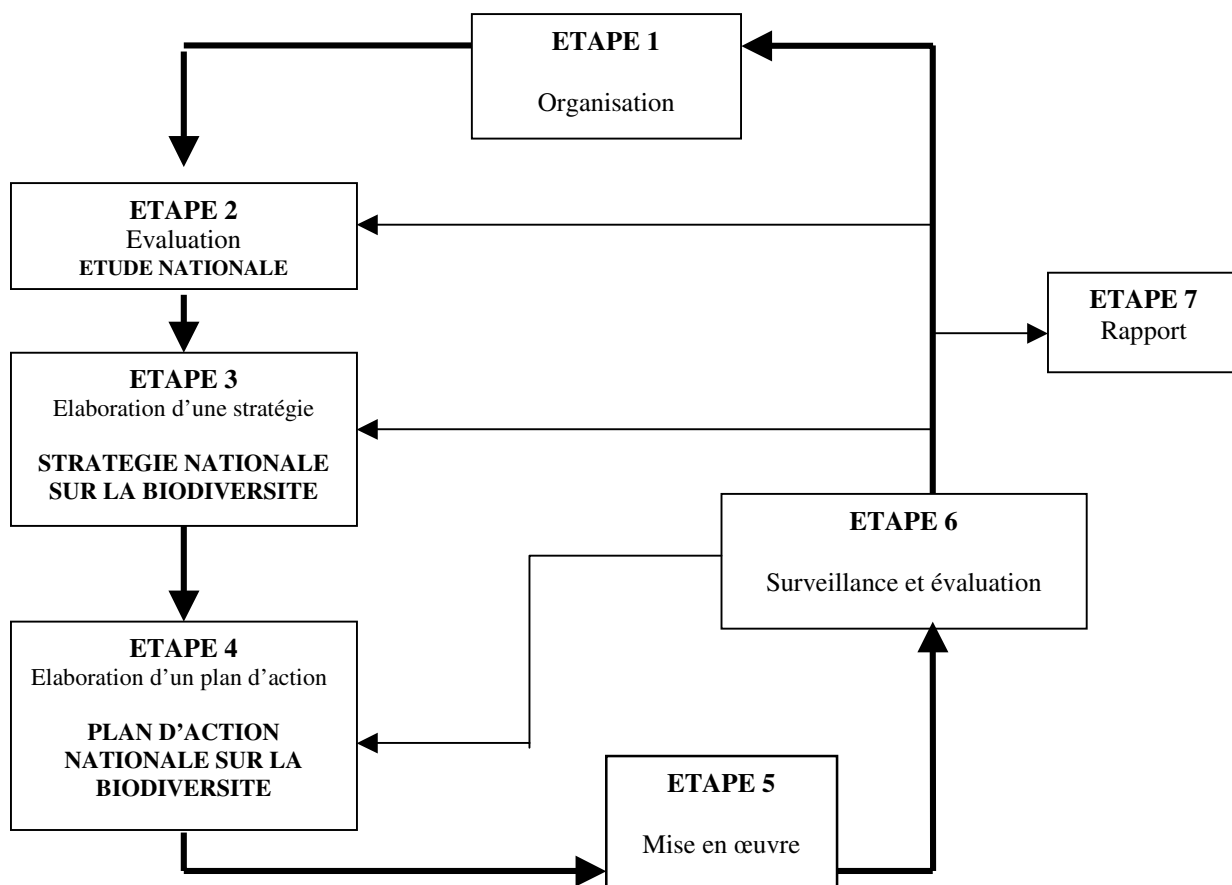
PROGRAMME NATIONAL
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Après la ratification de la Convention sur la diversité biologique, le 15 mars 1995, la République Centrafricaine alors éligible au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), s'est engagée avec l'aide de ce dernier dans l'élaboration de la stratégie nationale et d'un plan d'action national en matière de diversité biologique, conformément aux exigences de ladite Convention.

A cet effet, le Gouvernement centrafricain a mis en place, sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, le Projet CAF / 96 / G-31 chargé de l'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action en matière de biodiversité. Ainsi, le projet a élaboré, selon la Méthode Active de Recherche Participative (MARF), la stratégie nationale adoptée en **janvier 2000**. Par la suite, en **avril 2000**, le plan d'action national a été rédigé selon la méthode de planification des programmes et projets par objectifs (PPO).

Le processus de planification de la biodiversité en République Centrafricaine est participatif, cyclique (5 ans) et adaptatif comme l'indique le schéma ci-dessous :



L'atelier de planification du plan d'action national a défini un programme étalé sur cinq(5) ans. Dans l'optique de sa mise en œuvre, les résultats obtenus lors de la planification

sont synthétisés en sous-programmes, à court (3 ans) et moyen termes (5 ans). Ils ont été classés selon deux priorités différentes :

- en priorité immédiate (1), les sous-programmes indispensables à court et moyen termes pour atteindre effectivement l'objectif stratégique global du plan d'action national ;
- en priorité sectorielle (2), les sous-programmes liés à des domaines particuliers tels que l'agrobiodiversité (élevage et agriculture) et qui ont des impacts directs sur ces secteurs et touchent indirectement la diversité biologique en général.

L'exécution de ce programme se fera, d'une part à l'échelle nationale notamment les volets concernant le cadre institutionnel et la gestion des risques biotechnologiques. D'autre part, elle concernera les régions de la *Lobaye*, de *Bamingui-Bangoran* et de *Kaga-Bandoro* choisies en fonction de la richesse ou de l'état et du rythme de dégradation de la diversité biologique desdites régions. Les volets qui ont été retenus dans le cadre du présent programme sont des problèmes transectoriels qui ont des répercussions sur tous les aspects de la gestion environnementale et du développement durable, et plus précisément de la biodiversité en République Centrafricaine.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le présent programme permettra d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de la biodiversité en République Centrafricaine.

En outre, il permettra de :

- Aboutir à une meilleure gestion du parc national de *Bamingui-Bangoran* ;
- Parvenir à une gestion durable des espèces animales et végétales de la région de *Kaga-Bandoro* ;
- Valoriser de façon durable les ressources clés de la biodiversité de la région de *Kaga-Bandoro* ;
- Parvenir à la mise en place d'un cadre institutionnel efficace et concerté pour la gestion durable de la biodiversité en République Centrafricaine ;
- Assurer la gestion des risques liés à l'utilisation de la biotechnologie ;
- Assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de l'agrobiodiversité dans la *Lobaye*.

III. PROGRAMME D'ACTIVITÉS PRIORITAIRES IMMÉDIATES (1)

Les résultats indispensables pour atteindre les objectifs stratégiques du plan d'action national concernent particulièrement les sous-programmes relatifs à la conservation de la biodiversité dans les zones dotées d'une assez grande biodiversité, les questions relatives à la biosécurité, la valorisation des ressources biologiques clés et enfin les problèmes de renforcement des capacités institutionnelles liés au droit d'accès et au partage des bénéfices.

3.1. Gestion efficace du parc national de BAMINGUI-BANGORAN (Cf. Volet N°1)

Le parc national de *Bamingui-Bangoran* est situé au nord de la RCA et couvre une superficie d'environ 10.700 km². Compte tenu de sa détérioration et de l'importante pression qu'exercent les populations environnantes sur celui-ci, la mise en place d'une approche intégrée de gestion est indispensable. Les principales actions viseront à faire baisser les différentes pressions et à promouvoir les activités alternatives génératrices de revenus.

3.2. Gestion rationnelle des espèces animales et végétales de la zone non protégée de KAGA-BANDORO (Cf. Volet N°3)

La région de *Kaga-Bandoro* borde la partie sud de *Bamingui-Bangoran* et est considérée comme zone de chasse banale. Elle renferme l'une des dernières forêts denses sèches du pays et se situe à la lisière des principaux parcs nationaux du pays. Ce volet permet la conservation d'une biodiversité assez riche dans cette zone en y développant des activités de valorisation durable et génératrices de revenus aux populations locales.

3.3. Valorisation des ressources clés de la diversité biologique de la région de KAGA-BANDORO (Cf. Volet N°6)

Les principales actions visent à encourager les pratiques d'utilisation durable et la valorisation des ressources de la biodiversité au niveau des sites plus vulnérables de la région de *Kaga-Bandoro*. Il s'agira, entre autres, d'optimiser les avantages que procure la mise en valeur de la biodiversité et de favoriser la valorisation de certaines ressources tels que les produits forestiers non ligneux, la promotion de l'élevage de gibier et de l'agroforesterie.

3.4. Biotechnologie : Gestion des risques biotechnologiques (Cf. Volet N°5)

La grande diversité biologique du pays constitue un atout important pour le développement des biotechnologies appropriées. Cependant, le constat démontre que ces technologies, qu'elles soient locales ou importées dans le cas des technologies de pointes, ne sont pas valorisées. Cet état des lieux se justifie par le manque de moyens et d'expertises adéquats pour leur développement. Le présent programme vise à améliorer et à valoriser les biotechnologies locales et de permettre ainsi à la RCA et particulièrement aux populations de maîtriser et mieux gérer les biotechnologies et les risques liés à leur utilisation puis les valoriser dans l'intérêt de la communauté scientifique.

3.5. Renforcement des capacités institutionnelles en matière de diversité biologique en RCA (Cf. Volet N°7)

Les principales actions visent à doter les structures responsables de la gestion de la biodiversité d'outils techniques, juridiques et administratifs pertinents et efficaces, adaptés au concept actuel de la diversité biologique. Elles concernent, entre autres, la création à Bangui d'une structure nationale responsable de la gestion, la formation des acteurs concernés et l'adaptation des textes législatifs et réglementaires en matière de diversité biologique.

IV. PROGRAMME DE PRIORITÉ SECTORIELLE (2) (Cf. Volet N°4)

Il concerne le sous programme relatif à la conservation et l'utilisation durable des espèces animales et végétales domestiques. Ce programme de gestion durable de l'agrobiodiversité se veut de réduire l'érosion génétique que subissent les espèces domestiques en RCA et plus particulièrement à celles de la **LOBAYE**.

V. BUDGET

Le coût global du programme s'élève à **7.628. 756. 000 de Francs CFA** (Sept milliards Six Cent Vingt Huit millions Sept Cent Cinquante Six mille francs CFA) réparti comme suit :

- Gestion efficace du parc national de **Bamingui-Bangoran** :
1. 872. 200. 000 FCFA ;
- Gestion rationnelle des espèces animales et végétales de la zone non protégée de **Kaga-Bandoro** : **1. 837. 000.000 FCFA** ;
- Valorisation des ressources clés de la diversité biologique de la région de **Kaga-Bandoro** : **1. 426. 414. 000 FCFA** ;
- Gestion des risques biotechnologiques : **766. 920. 000 FCFA** ;
- Renforcement des capacités institutionnelles en matière de diversité biologique : **827. 500. 000 FCFA** ;
- Gestion et utilisation durable des ressources de l'agrobiodiversité dans la **Lobaye** : **898. 722. 000 FCFA** .

La principale source de financement pour la mise en œuvre de ce programme proviendra du Fonds pour l'Environnement Mondial (**FEM**) plus la contribution en nature de l'Etat Centrafricain, et celle de la Coopération Internationale.

VI. RECAPITULATIF

TITRE DES SOUS- PROGRAMMES	NUMERO DU VOLET ⁽¹⁾	ORDRE DE PRIORITE ⁽²⁾	BUDGET ESTIMATIF ⁽³⁾ (En Francs CFA)	DUREE DU PROGRAMME
GESTION EFFICACE DU PARC NATIONAL DE BAMINGUI-BANGORAN	1	1	1.872.200.000	5 ANS
GESTION RATIONNELLE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES DE LA ZONE NON PROTÉGÉE DE KAGA-BANDORO	3	1	1.837.000.000	5 ANS
GESTION ET UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES DE L'AGROBIODIVERSITÉ DANS LA LOBAYE	4	2	898.722.000	5 ANS
GESTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES	5	1	766.920.000	5 ANS
VALORISATION DES RESSOURCES CLES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DE LA RÉGION DE KAGA-BANDORO	6	1	1.426.414.000	5 ANS
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	7	1	827.500.000	3 ANS
TOTAL	6	-	7.628.756.000	-

(1) : Les numéros qui sont affectés aux fiches de chaque volet du programme sont fonction des résultats obtenus à l'issue de la planification du plan d'action national en matière de diversité biologique (Cf. **Tableau synoptique du Plan d'action national**).

(2) : 1 = *Priorité immédiate concerne les programmes indispensables à court et moyen termes pour atteindre effectivement l'objectif stratégique global du plan d'action national ;*

2 = *Priorité sectorielle concerne les programmes liés à des domaines particuliers tels que l'agrobiodiversité (élevage et agriculture) et qui n'ont d'impacts directes que sur ces seuls secteurs.*

(3) : *Source de financement : FEM + Etat + Coopération Internationale.*

VOLETS DU PROGRAMME

Fiche N° 1
GESTION EFFICACE DU PARC NATIONAL
DE BAMINGUI-BANGORAN

CONTEXTE

Ce travail se place dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action en matière de biodiversité, ceci conformément à la ratification le **15 mars 1995** par la République Centrafricaine de la Convention sur la diversité biologique.

Dans le but d'atteindre les objectifs de la convention, différentes stratégies sont envisagées et on peut remarquer entre autres que la conservation de la faune et de la flore fait partie de cet ensemble. La meilleure gestion des parcs nationaux en Centrafrique fait partie des grandes préoccupations exprimées lors de l'élaboration des stratégies.

Le parc national de Bamingui-Bangoran situé au nord de la R.C.A. existe depuis plusieurs décennies. Il se trouve dans la zone de transition entre deux écosystèmes : La savane et les steppes. C'est un milieu pouvant héberger une grande diversité des espèces animales et végétales. Depuis quelques années on assiste à une baisse drastique de la faune sauvage, on pourrait citer les espèces clés telles que l'éléphant, la girafe, le buffle. Les limites de ce parc ne sont plus respectées ni par les populations environnantes ni par les pasteurs transhumants.

Le parc national de Bamingui-Bangoran créé en 1933, couvre une superficie d'environ 10 700 km² ne compte qu'un effectif d'un ou deux gardes forestiers. Mais cette circonstance s'est aggravée par un manque cruel de moyen matériel et financier. Tout cela a entraîné un désintérêt croissant des touristes, ce qui risque, à terme, de compromettre l'existence du parc.

JUSTIFICATION

La meilleure gestion des parcs nationaux en RCA fait partie intégrante des grandes préoccupations exprimées lors de l'élaboration des objectifs stratégiques de la République Centrafricaine en matière de biodiversité. Compte tenu de la détérioration du parc national de Bamingui-Bangoran et de l'importante pression qu'exerce la région environnante sur celui-ci, il serait indispensable de mettre en place un sous-programme pouvant aboutir à une meilleure gestion du parc. Ce sous-programme présente aussi un aspect de lutte contre la pauvreté qui est en fait la véritable cause de la pression qu'exercent les populations locales sur ce parc.

Il s'agit d'une approche intégrée de la gestion de la diversité biologique tout en impliquant les populations riveraines.

Ce sous-programme consistera à faire baisser la pression sur le parc de Bamingui-Bangoran, en mettant en place une meilleure gestion des terroirs villageois. La promotion des activités alternatives génératrices de revenus seront d'un secours très appréciable.

Objectifs

L'objectif premier de ce sous-programme est d'aboutir à une meilleure gestion du parc national de Bamingui-Bangoran qui fait partie d'un réseau de parcs nationaux centrafricains. Il permettra aussi de :

- Délimiter le parc national de Bamingui-Bangoran;
- Inventorier les espèces animales et végétales;
- Mettre en place un système de biomonitoring;
- Impliquer la population dans la gestion du parc.

Tableau n°1: Cadre logique Objectifs / Résultats attendus / Activités

Durée de projet : 5 ans

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
<p>1.1 Aboutir à une meilleure gestion du parc national de Bamingui-Bangoran.</p>	<p>1.1.1 La population des espèces animales menacées augmente dans le parc de Bamingui-Bangoran. La fréquence de rencontre (indice d'abondance) est redevenue optimale dans le parc de Bamingui-Bangoran.</p>	<p>1.1.1.1 Redéfinir les limites du parc de Bamingui-Bangoran</p> <p>1.1.1.2 Inventorier les espèces animales et végétales du parc</p> <p>1.1.1.3 Mettre en place un système de biomonitoring</p> <p>1.1.1.4 Favoriser la participation de la population dans la gestion du parc.</p> <p>1.1.1.5 Mettre en place et suivre un programme d'IEC.</p> <p>1.1.1.6 Favoriser la création des clubs d'amis de la nature.</p> <p>1.1.1.7 Lutter contre le braconnage : recruter, former et équiper des agents de lutte anti-braconnage.</p> <p>1.1.1.8 Mettre en place des guides de surveillance et de contrôle des couloirs de transhumance.</p>

BUDGET ESTIMATIF (en millions de francs CFA)

L'apport du gouvernement à l'exécution du sous-programme s'établit de la manière suivante :

- le parc national de Bamingui-Bangoran ;
- les cadres nationaux ;
- une partie des biens immobiliers pour le démarrage du projet ;
- la détaxe du matériel et des équipements.

Le FEM apportera les ressources nécessaires pour le financement du reste des activités, à savoir :

- les consultations locales et extérieures ;
- l'immobilier ;
- les équipements divers ;
- les frais courants de fonctionnement ;
- les frais de mission et de formation ;
- les divers...

ÉLÉMENTS	ANNÉES					TOTAL
	I	II	III	IV	V	
PDF	17	-	-	-	-	17
Personnel permanent	24	24	24	24	24	120
Consultations	50	20	20	10	10	110
Formation / Education / Sensibilisation / Information	120	100	100	50	10	380
Matériel	340	25	25	25	25	440
Déplacements	30	25	25	25	25	130
Bâtiments et autres infrastructures	120	120	120	-	-	360
Missions d'évaluation	-	20	20	15	10	65
Divers et imprévus	25	25	10	10	10	80
TOTAL	726	359	344	159	114	1 702

PDF : Fonds de préparation du sous-programme.

Le gouvernement centrafricain contribuera pour un montant de **170 200 000 FCFA**. Les activités du sous-programme seront financé grâce à la contribution du FEM qui s'élève au total à **1 702 000 000 FCFA**.

Planning des activités :

ACTIVITÉS	ANNÉES									
	I		II		III		IV		V	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1. Redéfinir les limites du parc de Bamingui-Bangoran	● →		● →							
2. Mettre en place un système de biomonitoring			●	→	→	→	→	→	→	→
3. Inventorier les espèces animales et végétales du parc	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
4. Favoriser la participation de la population dans la gestion du parc.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
5. Mettre en place et suivre un programme d'IEC.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
6. Favoriser la création des clubs d'amis de la nature.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
7. Lutter contre le braconnage : recruter, former et équiper des agents de lutte anti-braconnage.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
8. Mettre en place des guides de surveillance et de contrôle des couloirs de transhumance.			●	→	→	→	→	→	→	→
9. Faire l'inventaire des espèces animales et végétales de la région.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
10. Elaborer des cartes thématiques dans les domaines de le gestion de la flore, de la faune et de l'utilisation de la terre.			●	→	→	→	→	→	→	→
11. Mener des études sur la consommation des ressources provenant de la faune et de la flore.		●	→	→	→	→	→	→	→	→
12. Organiser avec les populations de la région la gestion de la chasse.			●	→	→	→	→	→	→	→

Fiche N° 3

GESTION RATIONNELLE DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES DE LA ZONE NON PROTEGEE DE KAGA -BANDORO

CONTEXTE

Ce travail se place dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action en matière de biodiversité, ceci conformément à la ratification le **15 mars 1995** par la République Centrafricaine de la convention sur la diversité biologique.

Dans le but d'atteindre les objectifs de la convention, différentes stratégies sont envisagées et on peut remarquer entre autres que la conservation de la faune et de la flore fait partie de cet ensemble. Une gestion rationnelle des espèces animales et végétales des zones non protégées en Centrafrique fait partie des grandes préoccupations exprimées lors de l'élaboration des stratégies.

La région de *Kaga-Bandoro* qui borde la partie sud de *Bamingui-Bangoran* est considérée comme une zone de chasse banale. C'est un des importants centres de ravitaillement en gibier de Bangui et Sibut. Compte tenu de la forte demande au niveau de Bangui on assiste irrémédiablement à des prélèvements de plus en plus importants au niveau du parc. Car il n'existe pas un mode de gestion rationnelle au niveau des zones banales de chasse.

La région de *Kaga-Bandoro* renferme l'une des dernières forêts denses sèches du pays et qui représente un écosystème exceptionnel. En outre elle représente la zone la plus peuplée qui se trouve à la lisière des principaux parcs nationaux.

JUSTIFICATION

Afin d'atteindre les objectifs de la convention sur la biodiversité, il convient non seulement de mettre en place des réseaux efficaces d'aires mais il est tout aussi primordial que les ressources naturelles des zones non protégées soient mieux gérées en Centrafrique. Le succès dépend en grande partie de la meilleure connaissance des modes d'exploitation ainsi que des réseaux d'écoulement des produits.

La conservation des espèces animales et végétales des zones non protégées telle que celle de *Kaga-Bandoro* passe par une lutte contre la pauvreté à travers une gestion efficace des terroirs villageois et la promotion de diverses activités génératrices de revenus.

L'objectif global est de parvenir à une meilleure gestion des espèces animales et végétales de la région de *Kaga-Bandoro*. Le sous-programme permettra de:

- faire l'inventaire des espèces animales et végétales;
- mener des études sur la consommation;
- organiser les populations à la gestion de la chasse ;
- aménager les écosystèmes dégradés en partenariat avec les populations.

Tableau n° 1: **Cadre logique Objectifs / Résultats attendus / Activités**

Durée : 5 ans

3.1	Parvenir à une meilleure gestion des espèces animales et végétales de la région de Kaga-Bandoro.	3.2.1- Les espèces animales clés (Elan de Derby, cob de Buffon, buffles, éléphants...) deviennent abondantes à partir de la quatrième année dans la région de Kaga-Bandoro.	<p>3.2.1.1 Faire l'inventaire des espèces animales et végétales de la région.</p> <p>3.2.1.2 Elaborer des cartes thématiques dans les domaines de la flore, de la faune et de l'utilisation de la terre.</p> <p>3.2.1.3 Mener des études sur la consommation des ressources provenant de la faune et de la flore.</p> <p>3.2.1.4 Organiser avec les populations de la région la gestion de la chasse.</p> <p>3.2.1.5 Promouvoir la lutte anti-braconnage, instaurer les périodes de chasse, encourager la création des aires de chasse villageoise.</p> <p>3.2.1.6 Restaurer et aménager les écosystèmes dégradés en partenariat avec la population.</p> <p>3.2.1.7 Former et suivre les populations aux techniques de planting et de gestion de pépinières.</p> <p>3.2.1.8 Promouvoir auprès des communautés locales les systèmes agro-sylvo-pastoraux.</p> <p>3.2.1.9 Délimiter les zones de prélèvement contrôlé de ressources ligneuses.</p> <p>3.2.1.10 Développer les activités alternatives et génératrices de revenus.</p>
-----	--	--	--

BUDGET ESTIMATIF (en millions de francs CFA)

L'apport du Gouvernement à l'exécution de ce volet s'établit de la manière suivante :

- la région de Kaga-Bandoro;
- les cadres nationaux ;
- une partie des biens immobiliers pour le démarrage du projet ;
- la détaxe du matériel et des équipements.

Le FEM apportera les ressources nécessaires pour le financement du reste des activités, à savoir :

- les consultations locales et extérieures ;
- l'immobilier ;
- les équipements divers ;
- les frais courants de fonctionnement ;
- les frais de mission et de formation ;
- les divers...

ÉLÉMENTS	ANNÉES					TOTAL
	I	II	III	IV	V	
PDF	5	-	-	-	-	5
Personnel permanent	24	24	24	24	24	120
Consultations	50	20	20	10	10	110
Formation / Education / Sensibilisation/ Information	120	100	100	50	10	380
Matériel	340	25	25	25	25	440
Déplacements	30	25	25	25	25	130
Bâtiments et autres infrastructures	120	120	120	-	-	360
Missions d'évaluation	-	20	20	15	10	65
Divers et imprévus	15	15	10	10	10	60
TOTAL	707	349	344	159	114	1 670

PDF : *Fonds de préparation du sou-programme*

activités du sous-programme seront financé grâce à la contribution du FEM qui s'élève au total à **1 670 000 000 FCFA**.

Planning des activités :

ACTIVITÉS	ANNÉES									
	I		II		III		IV		V	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1. Faire l'inventaire des espèces animales et végétales de la région.	●	→								
2. Elaborer des cartes thématiques dans les domaines de la flore, de la faune et de l'utilisation de la terre.			●	→						
3. Mener des études sur la consommation des ressources provenant de la faune et de la flore.			●	→						
4. Organiser avec les populations de la région la gestion de la chasse.	●	→								
5. Promouvoir la lutte anti-braconnage, instaurer les périodes de chasse, encourager la création des aires de chasse villageoise.	●	→								
6. Restaurer et aménager les écosystèmes dégradés en partenariat avec la population.			●	→						
7. Former et suivre les populations aux techniques de planting et de gestion de pépinières.			●	→						
8. Promouvoir auprès des communautés locales les systèmes agro-sylvo-pastoraux.	●	→								
9. Délimiter les zones de prélèvement contrôlé de ressources ligneuses.				●	→					
10. Développer les activités alternatives et génératrices de revenus.			●	→						

FICHE N° 4
GESTION ET UTILISATION DURABLE
DES RESSOURCES DE L'AGROBIODIVERSITÉ
DANS LA LOBAYE

1. CONTEXTE

Après la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique en **Mars 1995**, la RCA a entrepris le processus d'élaboration d'un plan national de conservation et de gestion de la biodiversité.

Ce processus est conduit dans le cadre du **Projet CAF/96/G-31 - SNPA-DB** mis en place par le Gouvernement centrafricain en **1999**.

Le Projet a mis en place, de manière participative, la Stratégie Nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique élaborée en **1999** et adoptée en **Janvier 2000**.

L'atelier de planification par objectif qui a suivi cette validation en **Mars 2000** à Bangui, a élaboré un plan d'action de cette stratégie dont les résultats des travaux doivent cependant être transformés en fiches pour élaborer un programme.

C'est dans ce contexte global que cette fiche est présentée pour intégrer le programme à mettre en place afin de compléter le processus de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

2. JUSTIFICATION

En RCA, l'ouverture des champs et leur extension entraînent des destructions importantes des écosystèmes savaniques et forestiers. Cette situation est aggravée par le caractère itinérant de l'agriculture et de feux de brousse désorganisés. La durée de la jachère est de plus en plus raccourcie pour la couverture rapide des besoins alimentaires des populations dont la pauvreté est croissante. Ces pratiques, associées à des itinéraires techniques non appropriés appauvrissent les sols et poussent les agriculteurs à rechercher de nouvelles terres plus fertiles en forêts galeries ; elles détruisent en fin de compte les écosystèmes forestiers. Les variétés locales les moins productives sont abandonnées et celles qui subsistent sont décimées par leur sensibilité aux nombreuses maladies ou aux ravageurs importants et par l'absence des plans et des programmes d'amélioration.

Le manque de programme adéquat de formation et de suivi des paysans altère considérablement la conservation des ressources génétiques de ces variétés en milieu paysan et conduit à la perte de nombreuses espèces cultivées.

Cette situation est aussi accentuée par de nombreuses faiblesses de conservation *ex situ* notée dans le pays pour les espèces cultivées.

De même, les animaux domestiques particulièrement la volaille et le petit bétail dont les races sont peu connues, sont soumis à des contraintes provenant à la fois de la gestion du secteur élevage et de la conduite même de cet élevage par les autochtones.

Les bovins transhumants détruisent à la fois les parcours pastoraux et d'autres écosystèmes, transmettent un lot de maladies contagieuses à la faune sauvage puis contribuent à leur éloignement de certains biotopes traditionnels de façon plus ou moins irréversible.

Cette fiche de programme est rédigée pour mettre en place des mécanismes susceptibles d'améliorer et de valoriser les variétés locales des plantes cultivées et les races d'animaux domestiques de plus en plus menacées par de nombreuses pressions. Cette valorisation des ressources de l'agrobiodiversité doit se faire dans le respect absolu de conservation et d'utilisation durable d'autres éléments de la biodiversité, objectif principal du programme.

3. GROUPES CIBLES

Les premiers bénéficiaires de ce sous-programme seront la population locale particulièrement les femmes et les jeunes à l'intérieur et autour de chaque zone d'intervention, la communauté scientifique nationale et internationale puis les ONG.

4. OBJECTIFS

Les objectifs principaux de ce sous-programme sont :

- a)- Pour les espèces cultivées :
assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de l'agrobiodiversité.
- b)- Pour les espèces animales domestiques locales :
préserver les espèces animales domestiques locales.

5. RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES

Plusieurs activités sont prévues dans le cadre de ce sous-programme pour atteindre les objectifs principaux et d'autres plus spécifiques.

Ces activités et les résultats attendus sont repris dans le tableau 1.

6. APPORTS

Le Gouvernement centrafricain mettra à la disposition de ce volet les apports suivants :

- le terrain de la zone d'intervention du projet ;
- les biens immobiliers devant abriter le siège du projet ;
- les cadres nationaux ;
- la détaxe du matériel et équipements requis par le projet.

Le FEM apportera les ressources nécessaires pour financer toutes les activités du projet, notamment :

- les consultations locales et internationales
- les frais pour investissement : pour l'immobilier
- équipement
- les frais de fonctionnement
- les frais de mission
- les frais de formation
- les frais de rapport
- divers et imprévus.

7. BUDGET

Le coût global est de **898 722 000 FCFA** pour une durée de **5 ans**.

En dehors des apports immobiliers et la détaxe douanière, la partie centrafricaine contribuera au budget pour un montant total de **81 702 000 FCFA** servant à financer les apports identifiés au point 6.

La contribution du FEM s'élève à **817 020 000 FCFA** et servira à financer toutes les activités du projet.

Le budget détaillé est donné au tableau 2.

8. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Les activités programmés se feront selon le chronogramme repris au tableau 3.

Tableau n° 1 :

Objectifs – Résultats attendus et Activités

Objectifs	Résultats attendus	Activités
4.1. Favoriser la Conservation des Ecosystèmes du terroir	<p>4.1.1 Un plan de zonage du terroir existe.</p> <p>4.1.2 Les zones agricoles sont mieux gérées et protégées</p>	<p>4.1.1.1 Inventorier et cartographier les différentes zones du terroir ;</p> <p>4.1.1.2 Affecter les zones selon leur vocation (zone cynégétique, zone agricole, zone d'élevage, zone forestière) ;</p> <p>4.1.2.1 Rédiger les fiches techniques de Conservation</p> <p>4.1.2.2 Organiser les Comités villageois de développement</p> <p>4.1.2.3 Regrouper les champs en blocs entourés de pare-feux ;</p> <p>4.1.2.4 Organiser périodiquement les feux de brousse et la surveillance ;</p> <p>4.1.2.5 Planter les essences fixatrices d'azote et développer l'agroforesterie (si possible avec la domestication d'espèces à usages multiples) ;</p> <p>4.1.2.6 Intégrer l'agriculture à l'élevage à travers les Associations des Eleveurs Agriculteurs (AEA).</p>
4.2. Identifier et améliorer les variétés locales et introduites.	<p>4.2.1 Les répertoires des variétés locales et introduites sont disponibles</p> <p>4.2.2 Les répertoires des variétés améliorées existent</p>	<p>4.2.1.1 Inventorier et caractériser les variétés locales existantes et les variétés introduites ;</p> <p>4.2.1.2 Dresser les listes des variétés sous-exploitées et/ou secondaires ;</p> <p>4.2.2.1 Tenir un registre des introductions anciennes et nouvelles</p> <p>4.2.2.2 Sélectionner et améliorer les variétés locales et introduites les mieux adaptées ;</p> <p>4.2.2.3 Etablir les plans d'amélioration et les listes des variétés améliorées.</p>

Objectifs	Résultats attendus	Activités
<p>4.3. Intensifier les systèmes de production au niveau de chaque terroir</p>	<p>4.3.1 Les capacités techniques de production sont améliorées pour les paysans.</p> <p>4.3.2 La production agricole est augmentée, la pauvreté est réduite.</p>	<p>4.3.1.1 Inventorier, évaluer les pratiques et les techniques culturelles locales.</p> <p>4.3.1.2 Mettre en place un programme thématique de formation des agriculteurs.</p> <p>4.3.2.1 Appliquer les plans de Conservation de sol (agroforesterie, rotations et associations culturales, jachères, variétés adaptées etc...) établis pour la région.</p> <p>4.3.2.2 Protéger la production agricole contre les principaux ennemis des cultures.</p> <p>4.3.2.3 Organiser les circuits de commercialisation et les foires agricoles.</p> <p>4.3.2.4 Former les paysans dans le domaine de la commercialisation et de marketing.</p> <p>4.3.2.5 Organiser les IEC, suivi et évaluation.</p>
<p>4.4. Assurer la Conservation des ressources phylogénétiques in situ et ex situ.</p>	<p>4.4.1 Les ressources phylogénétiques des variétés locales et améliorées sont bien conservées en milieu paysan.</p> <p>4.4.2 Les capacités de conservation <i>ex situ</i> de RPG sont améliorées (Ressources phylogénétiques).</p>	<p>4.4.1.1 Identifier les groupements paysans multiplicateurs de semences.</p> <p>4.4.1.2 Elaborer des fiches thématiques de conservation <i>in situ</i>.</p> <p>4.4.1.3 Former périodiquement les paysans pour les techniques de choix et de conservation des semences.</p> <p>4.4.2.1 Etablir les collections de référence en station.</p> <p>4.4.2.2 Caractériser les différentes variétés</p> <p>4.4.2.3 Créer un jardin botanique au niveau de la zone concernée.</p> <p>4.4.2.4 Disposer du matériel de conservation des RPG en station.</p> <p>4.4.2.5 Créer un service national semencier et une banque de gène.</p>

Objectifs	Résultats attendus	Activités
4.5. Identifier les espèces locales du petit bétail	4.5.1 Les différentes races du petit bétail sont connues et le répertoire régional est établi.	4.5.1.1. Inventorier les différentes races de volaille et de petit bétail au niveau de chaque zone. 4.5.1.2. Identifier et caractériser les principales espèces et les pressions associées à leur production. 4.5.1.3. Dresser les listes des races et espèces animales au niveau de chaque région.
4.6. Promouvoir la production du petit bétail	4.6.1 Les pressions sur le petit bétail sont limitées. 4.6.2 La production du petit bétail est augmentée, la pauvreté est réduite.	4.6.1.1. Identifier et évaluer les systèmes de production traditionnelle. 4.6.1.2. Recenser et limiter les pressions sur le petit bétail. 4.6.1.3. Organiser une couverture vaccinale spécifique et renforcer les aspects sanitaires. 4.6.2.1. Redynamiser les associations socio-professionnelles. 4.6.2.2. Mettre en place un plan de formation. thématique pour les éleveurs du petit bétail. 4.6.2.3. Identifier et valoriser les sous- produits issus du petit bétail. 4.6.2.4. Organiser les circuits de commercialisation et les foires.
4.7. Encourager la production du gros bétail à l'échelle du village.	4.7.1 L'accès à l'acquisition du gros bétail est faciliter au petit paysan.	4.7.1.1. Mettre en place un programme de métayage au niveau du terroir. 4.7.1.2. Rédiger les fiches thématiques pour une embouche de courte durée (1 an) au niveau du village. 4.7.1.3. Organiser et assurer la commercialisation du bétail engraisé. 4.7.1.4. Accorder des crédits aux villageois pour l'acquisition individuelle du gros bétail.

Tableau n° 2 : BUDGET ESTIMATIF (en millions de francs CFA)

ÉLÉMENTS	ANNÉES					TOTAL
	I	II	III	IV	V	
	15	—	—	—	—	15
Personnel	53, 000	35, 600	21, 900	16, 800	10, 320	137, 620
<i>Contrat de sous-traitance</i>	2, 000	3, 000	3, 000	2, 000	—	10, 000
<u>Formation</u>	32, 000	32, 000	32, 000	32, 000	32, 000	160, 000
Matériel	95, 600	13, 000	13, 000	44, 800	13, 000	179, 400
Déplacements	43, 000	43, 000	43, 000	43, 000	43, 000	215, 000
Missions d'évaluation	20, 000	—	—	—	20, 000	40, 000
Divers	12, 000	12, 000	12, 000	12, 000	12, 000	60, 000
Total	272, 600	138,600	124, 900	150, 600	130, 320	<u>817, 020</u>

PDF = Fonds de préparation du sous-programme

Sources de financement : FEM ; Coopération ; Etat

Projet existant

Tableau n° 3 : Chronogramme des activités.

ACTIVITÉS	ANNÉES										
	1		2		3		4		5		
	1	2	1	2	1	2					
4.1.1.1. Inventorier et cartographier les différentes zones du terroir.	●	→									
4.1.1.2. Affecter les zones selon leur vocation.	●	→	→	→	→	→					
4.1.2.1. Rédiger les fiches techniques de conservation.	●	→	●	→	●	→	●	→	●	→	
4.1.2.2. Organiser les Comités villageois de développement.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→	
4.1.2.3. Regrouper les champs en blocs entourés de pare-feux et les surveiller.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→	
4.1.2.4. Organiser périodiquement les feux de brousse.			●	→	●	→	●	→	●	→	
4.1.2.5. Planter les essences fixatrices d'azote et développer l'agroforesterie.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→	
4.1.2.6. Intégrer l'agriculture à l'élevage à travers les AEA.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→	
4.2.1.1. Inventorier, caractériser les variétés locales et introduites existantes.	●	→	→	→							
4.2.1.2. Dresser les liste des variétés inventoriées, les variétés sous-exploitées et/ou secondaires.	●	→	→	→							
4.2.1.3. Tenir un registre des introductions anciennes et nouvelles.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→	
4.2.2.1. Sélectionner et/ou améliorer les variétés locales et introduites les mieux adaptées.	●	→	→	→							
4.2.2.2. Etablir les plans d'amélioration et les listes des variétés.			●	→	→	→	→	→	→	→	
4.3.1.1 Inventorier, évaluer les pratiques et les techniques culturelles locales.	●	→									
4.3.1.2 Mettre en place un programme thématique de formation des agriculteurs.			●	→	→	→	→	→	→	→	
4.3.2.1 Appliquer les plan de conservation des sols (agroforesterie, rotations et associations culturales, jachères etc...) établis pour chaque région.			●	→	→	→	→	→	→	→	

Tableau n° 3 : Chronogramme des activités (suite 1).

ACTIVITES	ANNEES				
	1	2	3	4	5
4.3.2.2 Protéger la production agricole contre les divers ennemis des cultures.	●	→			
4.3.2.3 Organiser les circuits de commercialisation et les foires agricoles.	●	→			
4.3.2.4 Former les paysans dans le domaine de commerce et de marketing.	●	→			
4.3.2.5 Organiser les IEC, suivi et évaluation.	●	→			
4.4.1.1 Identifier les groupements paysans multiplicateurs de semences.	●	→			
4.4.1.2 Elaborer des fiches thématiques de conservation in situ.	●	→			
4.4.1.3 Former périodiquement les paysans pour les techniques de choix et de conservation des semences.	●	→			
4.4.2.1 Etablir les collections de maintien et/ou de référence en station.	●	→			
4.4.2.2 Caractériser les différentes variétés.	●	→			
4.4.2.3 Créer un jardin botanique au niveau de chaque zone écologique.			●	→	
4.4.2.4 Disposer du matériel de conservation des RPG en station.	●	→			
4.4.2.5 Créer un Service national semencier et une banque de gène.			●	→	
4.5.1.1 Inventorier les différentes races de volaille et de petit bétail au niveau de chaque zone.	●	→			
4.5.1.2 Identifier et caractériser les principales espèces et les pressions associées à leur production.	●	→			
4.5.1.3 Dresser les listes des races et espèces au niveau de chaque région.	●	→			
4.6.1.1. Identifier et évaluer les systèmes de production traditionnelle.	●	→			
4.6.1.2. Recenser et limiter les pressions sur le petit bétail.	●	→			

Tableau n° 3 : Chronogramme des activités (suite 2).

ACTIVITÉS	ANNÉES										
	I		II		III		IV		V		
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	
4.6.1.3. Organiser une couverture vaccinale spécifique et renforcer les aspects sanitaires.	●										▶
4.6.2.1. Redynamiser les associations socio-professionnelles.	●					▶					
4.6.2.2. Mettre en place un plan de formation thématique pour les éleveurs du petit bétail.	●										▶
4.6.2.3. Identifier et valoriser les sous- produits issus du bétail.	●										▶
4.6.2.4. Organiser les circuits de commercialisation et les foires.	●										▶
4.7.1.1. Mettre en place un programme de métayage au niveau du terrain.	●					▶					
4.7.1.2. Rédiger les fiches thématiques pour une embouche de courte durée (1 an) au niveau du village.	●					▶					
4.7.1.3. Organiser et assurer la commercialisation du bétail engrainé.	●										▶
4.7.1.4. Accorder des crédits aux villageois pour l'acquisition individuelle du gros bétail.	●										▶
4.8. Rédaction des rapports et publication des documents.			●▶		●▶		●▶		●▶		

N.B :

- (*) : Estimation par région
- (**) : Apport FEM
- (***) : Apport du Gouvernement

BIOTECHNOLOGIE : GESTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

CONTEXTE

Après la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique en **Mars 1995**, la RCA a entrepris le processus d'élaboration d'un plan national de conservation et de gestion de la biodiversité.

Ce processus est conduit dans le cadre du Projet CAF/96/G-31 - SNPA-DB mis en place par le Gouvernement centrafricain en 1999.

Le projet a mis en place, de manière participative, la Stratégie Nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique élaborée en **1999** et adoptée en **Janvier 2000**.

L'atelier de planification par objectif qui a suivi cette validation en **Mars 2000** à Bangui, a élaboré un plan d'action de cette stratégie dont les résultats des travaux doivent cependant être transformés en programmes.

Cette fiche est ainsi présentée dans ce contexte afin de définir le programme et planifier les activités à mener pour atteindre les objectifs de gestion des risques biotechnologiques fixés au niveau national et repris en compte par le Protocole de Cartagène signé par la RCA en **Juin 2000** à Nairobi (**KENYA**).

JUSTIFICATION

La grande diversité biologique du pays constitue un atout important de développement biotechnologique qui n'est cependant pas valorisé.

On constate en effet que ni les connaissances locales dans le domaine de la pharmacopée ou de la médecine traditionnelle, ni les connaissances en ethnobotanique dont les possibilités d'utilisation sont importantes en soins de santé humaine, en agriculture, ni d'autres activités génératrices de revenus (ex : obtention de miel, utilisation rationnelle et variée de l'huile de karité et autres ...) ne sont pas valorisées.

De même, beaucoup d'espèces animales et végétales domestiques locales offrent de réelles possibilités d'améliorations génétiques qui ne sont cependant pas techniquement et scientifiquement exploitées. Quelques organismes vivants ou des espèces allochtones introduites dans le cadre de la lutte biologique ou à des fins de culture ou d'élevage entraînent souvent des déséquilibres importants au sein de différents écosystèmes naturels sans que le pays dispose de possibilités scientifiques pour les maîtriser (ex : envahissement des parcours pastoraux *Chromolaena odorata*, présence de mouches tsé-tsé dans certaines zones d'élevage, etc...).

28

Ces introductions sont aussi partiellement favorisées par le manque d'institutions techniques adéquates fonctionnelles et des textes juridiques appropriés. Les ressources humaines parfois disponibles au niveau national ou régional et local ne sont pas préparées à mieux remplir leur rôle dans le domaine de la biosécurité.

Bien souvent même, les droits de la propriété intellectuelle sont ignorés par les paysans et par certains services de l'Etat ou simplement laissés pour compte par ceux qui exploitent le savoir local à des fins commerciales (ex : médecins, pharmaciens, tradipraticiens etc...).

La fiche de projet ainsi présentée vise à améliorer dans les limites du possible ces imperfections et de permettre à la RCA et particulièrement aux populations locales de mieux gérer, réglementer et maîtriser la majeure partie des ressources biotechnologiques et les risques liés à leur utilisation puis les valoriser dans l'intérêt même de la population et des communautés scientifiques.

GROUPES CIBLES

Les principaux bénéficiaires de ce volet sont les populations autochtones particulièrement les femmes et les jeunes, la communauté technique et scientifique nationale et internationale puis l'Etat Centrafricain.

OBJECTIFS

L'objectif visé est d'assurer la gestion des risques liés à l'utilisation de la biotechnologie.

Il permettra en outre d'atteindre également les objectifs spécifiques suivants :

1. améliorer et actualiser les connaissances sur les biotechnologies ;
2. prévenir les risques liés à l'utilisation des biotechnologies locales ;
3. promouvoir le développement des biotechnologies locales performantes ;
4. développer les biotechnologies adaptées.

RÉSULTATS ET ACTIVITÉS

Les principaux résultats escomptés et les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme sont repris dans le tableau 1.

APPORTS

Les apports ci-après seront fournis par le gouvernement centrafricain . Il s'agit notamment de :

- terrain de la zone d'intervention ;
- biens immobiliers devant abriter le siège et l'antenne du sous-programme ;
- les cadres nationaux et le personnel d'appui (salaire, retraite etc...) ;
- la détaxe du matériel et équipements requis.

Les bailleurs concernés apporteront les ressources financières nécessaires au fonctionnement de toutes les activités tels que :

- les consultations locales et internationales ;
- les frais pour les investissements ;
- les frais de fonctionnement, de formation et de recyclage ;
- les frais de rapport ;
- les divers et imprévus.

BUDGET

Le coût global, non compris les immobiliers (immeubles, terrain etc...) s'élève à **766.920.000 FCFA**.

La part de l'Etat Centrafricain est estimée à **69.720.000 FCFA**.

Celle de la Communauté Internationale (FEM) est de **697.200.000 FCFA**

Les détails du budget sont repris dans le tableau 2.

Tableau n° 1 : Objectifs spécifiques, Résultats attendus et Activités.

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités
<p>5.1. Améliorer et actualiser les connaissances sur les biotechnologies</p>	<p>5.1.1. Les répertoires locaux et régionaux des éléments de la biotechnologie et ceux de leur utilisation et des risques encourus sont disponibles</p> <p>5.1.2. Les programmes d'information et de formation des experts et de la population sont mis en œuvre</p>	<p>5.1.1.1. Inventorier le potentiel de la biotechnologie locale, régionale et son utilisation ;</p> <p>5.1.1.2. Identifier les risques liés à leur utilisation ;</p> <p>5.1.1.3. Etablir les listes indicatives des biotechnologies locales et régionales, celles de leur utilisation et des risques encourus ;</p> <p>5.1.1.4. Identifier les populations et les personnes cibles ;</p> <p>5.1.1.5. Etablir les programmes thématiques de formation et d'information axés sur l'utilisation durable ;</p> <p>5.1.1.6. Organiser les formations sous forme d'ateliers.</p>
<p>5.2. Prévenir les risques liés à l'utilisation des biotechnologies locales</p>	<p>5.2.1 Les listes d'organismes vivants introduits et utilisés sont établies</p> <p>5.2.2 Les plans de contrôle et les postes de contrôle phytosanitaire sont fonctionnels</p> <p>5.2.3 Les répertoires régionaux d'espèces reconnues nuisibles sont disponibles</p> <p>5.2.4 Les programmes et les plans de lutte contre les espèces nuisibles sont mis en œuvre et leurs populations sont réduites d'au moins 20%</p>	<p>5.2.1.1 Inventorier les organismes vivants introduits et leur utilisation ;</p> <p>5.2.1.2 Etablir les listes indicatives d'utilisation ;</p> <p>5.2.2.1 Elaborer les plans de contrôle des organismes vivants utilisés et les appliquer ;</p> <p>5.2.2.2 Recycler périodiquement les contrôleurs phytosanitaires ;</p> <p>5.2.2.3 Actualiser les textes juridiques, les faire adopter par les autorités compétentes et les appliquer ;</p> <p>5.2.3.1 Identifier les espèces nuisibles, les caractériser et évaluer leur degré de nuisance ;</p> <p>5.2.3.2 Etablir les listes d'espèces nuisibles en fonction de leur agressivité par biotechnologie ;</p> <p>5.2.4.1 Recenser et préciser la répartition géographique des espèces nuisibles puis les biotechnologies concernées;</p> <p>5.2.4.2 Elaborer les stratégies pour une lutte durable ;</p> <p>5.2.4.3 Identifier et former les producteurs des biotechnologies et appliquer les programmes établis.</p>

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités
5.3. Promouvoir le développement des biotechnologies locales éprouvées	5.3.1. Un rapport des biotechnologies locales performantes est disponible 5.3.2. La commercialisation des biotechnologies locales est organisée de façon durable	5.3.1.1. Evaluer les biotechnologies locales existantes et en sélectionner les plus performantes ; 5.3.1.2. Evaluer l'impact socio-économique de leur utilisation ; 5.3.1.3. Elaborer les stratégies et les plans d'amélioration de ces biotechnologies ; 5.3.2.1. Elaborer et mettre en œuvre un programme de vulgarisation des innovations suivi par des IEC ; 5.3.2.2. Organiser les circuits de commercialisation de façon durable.
5.4. Développer les biotechnologies adaptées	5.4.1. Les laboratoires équipés sont mis en place à temps. 5.4.2. Les Spécialistes en matière de biotechnologie sont formés et recyclés au niveau national et régional.	5.4.1.1. Identifier les biotechnologies à développer et les innovations à mettre en œuvre. 5.4.1.2. Etablir les besoins en équipements indispensables. 5.4.1.3. Rechercher les financements appropriés. 5.4.1.4. Commander les équipements nécessaires et équiper les laboratoires. 5.4.2.1. Sélectionner les experts à former et établir les besoins en formation. 5.4.2.2. Elaborer les plans et les programmes de formation/recyclages et former au moins 5 cadres par an. 5.4.2.3. Organiser les ateliers de recyclage périodiquement au niveau régional pour au moins 40 personnes / session. 5.4.2.4. Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de biotechnologies. 5.4.2.5. Préparer périodiquement les rapports de suivi et évaluation.

Tableau 2 : BUDGET ESTIMATIF (en millions de francs CFA)

ELEMENTS	ANNEES					TOTAL
	I	II	III	IV	V	
PDF*	15	–	–	–	–	15
Personnel	69, 500	70, 900	60, 120	54, 420	54, 420	309, 300
Contrat de sous-traitance*	5, 000	20, 000	20, 000	10, 000	5, 000	60, 000
Formation**	15, 000	15, 000	15, 000	15, 000	15, 000	75, 000
Matériel	79, 500	–	–	–	–	79, 500
Déplacements	12, 600	16, 400	14, 600	14, 900	14, 900	73, 400
Missions d'évaluation	16, 000	16, 000	6, 000	6, 000	6, 000	50, 000
Divers	7, 000	7, 000	7, 000	7, 000	7, 000	35, 000
Total	219, 600	145, 300	122, 720	107, 320	102, 320	697, 200

PDF = Fonds de préparation du sous-programme

Sources de financement : FEM ; Coopération ; Etat ; Projet existant

(*) : Y compris formation extérieure

(**) : Formation locale

ACTIVITÉS	ANNÉES										
	I		II		III		IV		V		
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	
5.1.1.1. Inventorier le potentiel de la biotechnologie locale, régionale et son utilisation ;	●	→									
5.1.1.2. Identifier les risques liés à leur utilisation ;	●	→	→	→							
5.1.1.3. Etablir les listes indicatives des biotechnologies locales et régionales, celles de leur utilisation et des risques encourus ;	●	→	→	→							
5.1.2.1. Identifier les populations et les personnes cibles ;	●	→									
5.1.2.2. Etablir les programmes thématiques de formation et d'information axés sur l'utilisation durable ;	●										
5.1.2.3. Organiser les formations sous forme d'ateliers.	●										→
5.2.1.1. Inventorier les organismes vivants introduits et leur utilisation ;	●										→
5.2.1.2. Etablir les listes indicatives d'utilisation ;			●	→							
5.2.2.1. Elaborer les plans de contrôle des organismes vivants utilisés et les appliquer ;			●	→							
5.2.2.2. Recycler périodiquement les contrôleurs phytosanitaires ;				●	→	→	→	→	→	→	→
5.2.2.3. Actualiser les textes juridiques, les faire adopter par les autorités compétentes et les appliquer ;			●	→	→	→	→	→	→	→	→
5.2.3.1. Identifier les espèces nuisibles, les caractériser et évaluer leur degré de nuisance ;								●	→	→	→
5.2.3.2. Etablir les listes d'espèces nuisibles en fonction de leur agressivité par biotechnologie ;			●	→							
5.2.4.1. Recenser et préciser la répartition géographique des espèces nuisibles puis les biotechnologies concernées;			●	→							
5.2.4.2. Elaborer les stratégies pour une lutte durable ;			●	→							
5.2.4.3. Identifier et former les producteurs des biotechnologies et appliquer les programmes établis.			●	→							→

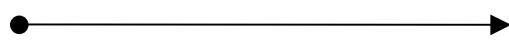


Tableau n° 3 : **Chronogramme des activités** (suite 1).

ACTIVITÉS	ANNÉES									
	I		II		III		IV		V	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
5.3.1.1. Evaluer les biotechnologies locales existantes et en sélectionner les plus performantes ;		●	→							
5.3.1.2. Evaluer l'impact socio-économique de leur utilisation ;		●	→							
5.3.1.3. Elaborer les stratégies et les plans d'amélioration de ces biotechnologies ;			●	→						→
5.3.2.1. Elaborer et mettre en œuvre un programme de vulgarisation des innovations suivi par des IEC ;				●	→					→
5.3.2.2. Organiser les circuits de commercialisation de façon durable.				●	→					→
5.4.1.1. Identifier les biotechnologies à développer et les innovations à mettre en œuvre.	●	→								
5.4.1.2. Etablir les besoins en équipements indispensables.	●	→								
5.4.1.3. Rechercher les financements appropriés.	●	→								
5.4.1.4. Commander les équipements nécessaires et équiper les laboratoires.		●	→							
5.4.2.1. Sélectionner les experts à former et établir les besoins en formation.			●	→						→
5.4.2.2. Elaborer les plans et les programmes de formation/recyclages et former au moins 5 cadres par an.				●	→					→
5.4.2.3. Organiser les ateliers de recyclage périodiquement au niveau régional pour au moins 40 personnes / session.		●	→							→
5.4.2.4. Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de biotechnologies.	●	→								→
5.4.2.5. Préparer périodiquement les rapports de suivi et évaluation.	●	→								→

FICHE N°6

VALORISATION DES RESSOURCES CLES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN RCA / REGION DE KAGA -BANDORO

I. CONTEXTE

Conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique, la RCA avec l'aide du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), a élaboré une stratégie nationale en matière de la diversité biologique dont le processus de l'élaboration est conduit dans le cadre du projet CAF96 / G31- SNPA. DB (Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique) mis en place par le Gouvernement Centrafricain en 1999.

Il découle des rapports nationaux que les ressources biologiques subissent de très fortes pressions dont les principales sont les feux de brousse, le défrichement agricole, l'exploitation forestière, la pâture bovin, l'exploitation du diamant et de l'or. A celle-ci il faut ajouter la pêche à l'aide des matériels inappropriés, le déversement des eaux usées domestiques et les débris végétaux dans les cours d'eau. Les conséquences qui en découlent sont nombreuses : l'altération qualitative et quantitative de l'habitat, la raréfaction des ressources génétiques et la dégradation des sols.

Ces pressions sont dues à la pauvreté socio économique, à la faiblesse des règles formelles et informelles des droits d'accès aux ressources, et à la méconnaissance des pratiques valorisantes d'exploitation des ressources.

L'atelier de planification par objectif qui a suivi la validation de la stratégie nationale en **Mars- Avril 2000**, vise à élaborer un plan d'action dont les résultats des travaux cependant doivent être synthétisés en fiches intégrant le programme national sur la diversité biologique.

C'est dans ce contexte général que s'inscrit cette fiche qui a pour but de valoriser de façon durable les ressources clés de la diversité biologique en RCA ; notamment dans la région de **Kaga – Bandoro**.

II. JUSTIFICATION

La République Centrafricaine est classée parmi les pays les plus pauvres de la planète. Cette situation de pauvreté chronique est un paradoxe, car le pays dispose d'atouts naturels très importants. Les conditions agroclimatiques et pédologiques sont très favorables aux activités agricoles; les forêts humides et sèches constituent des sources de médicaments, d'aliments, et des produits d'usages divers; des ressources minières importantes comme l'exploitation du diamant et de l'or représente des atouts générateurs de revenus.

En dépit de ces énormes possibilités, les capacités des acteurs sont si limitées qu'ils ne parviennent pas à saisir ces opportunités, et à mieux s'organiser pour mettre en valeur ces ressources naturelles et trouver ainsi des réponses à leurs besoins humains vitaux. Nombreux sont les contraintes institutionnelles, techniques...qui ne créent pas les meilleures conditions de mobilisation socio- économique des paysans, qui ne leur fournissent pas des appuis nécessaires. A ces contraintes, il faut ajouter la méconnaissance par ces derniers des potentialités qu'offre la diversité biologique. Ce qui fait que les ressources naturelles sont exploitées d'une manière anarchique.

Ainsi, les pertes alarmantes actuelles que subit notre diversité biologique nécessitent des solutions nouvelles. Pour cela, tout en satisfaisant les besoins humains fondamentaux des communautés locales à travers le développement socio-économique, il est nécessaire de mettre au point des programmes qui permettent la valorisation et la préservation des ressources biologiques.

III. OBJECTIFS

L'objectif principal de ce sous-programme est de valoriser d'une façon durable les ressources clés de la diversité biologique en République Centrafricaine.

Il permettra en outre de :

- définir les potentialités de la diversité biologique ;
- promouvoir la domestication de certaines espèces sauvages (PFNL, gibiers) ;
- mettre en œuvre un programme d'IEC au profit de la population sur l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique ;
- promouvoir les pratiques traditionnelles valorisantes d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique (plantes médicinales) ;
- promouvoir le développement des activités complémentaires génératrices de revenus ;
- mettre en place un mécanisme de financement pour la réhabilitation des ressources de la diversité biologique ;
- suivre et évaluer périodiquement l'état des ressources biologiques.

Tableau n°1 :**Cadre logique** :**Objectifs / résultats escomptés / activités**

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Activités
6.1. Définir les potentialités de la diversité biologique	6.1.1. Un rapport d'étude sur les potentialités de la diversité biologique est disponible ; 6.1.2. Les filières de transformation et de commercialisation sont identifiées et valorisées	6.1.1.1. Inventorier les produits animaux et les produits forestiers non ligneux à valoriser ; 6.1.2.1. Identifier les filières de transformation et de commercialisation des PFNL ; 6.1.2.2. Former les acteurs principaux dans le domaine de la transformation et commercialisation ; 6.1.2.3. Faire l'expérimentation des techniques de transformation des PFNL ; 6.1.2.4. Vulgariser les techniques expérimentées.
6.2. Promouvoir la domestication de certaines espèces sauvages (PFNL, gibiers)	6.2.1. Des espèces animales et végétales sont identifiées et domestiquées	6.2.1.1. Identifier les espèces sauvages à domestiquer ; 6.2.1.2. Faire l'expérimentation ; 6.2.1.3. Vulgariser les techniques expérimentées
6.3. Mettre en œuvre un programme IEC au profit de la population sur l'utilisation durable des ressources de la biodiversité	6.3.1. Un programme d'IEC est élaboré et mis en œuvre ; 6.3.2. Des ateliers de sensibilisation sont organisés;	6.3.1.1. Identifier les populations cibles ; 6.3.1.2. Elaborer un programme d'IEC axé sur l'utilisation durable ; 6.3.2.1. Organiser des ateliers de sensibilisation par région .
6.4. Promouvoir les pratiques traditionnelles valorisantes d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique (plantes médicinales)	6.4.1. Un rapport d'inventaire sur les PTV est disponible ; 6.4.2. Une stratégie pour une exploitation durable des plantes médicinales et des produits animaux assimilés disponible ; 6.4.3. Vulgarisation des TPV ;	6.4.1.1. Evaluer les pratiques traditionnelles à valoriser 6.4.2.1. Elaborer des stratégies locales pour une exploitation durable ; 6.4.2.2. Recenser les espèces les plus utilisées et préciser leur répartition spatiale; 6.4.2.3. Evaluer l'impact socio économique de l'utilisation des plantes médicinales et des produits animaux assimilés ; 6.4.3.1 Former les tradipraticiens sur les techniques diverses.

Tableau n°1 : (suite)

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Activités
6.5.Promouvoir le développement des activités complémentaires génératrices de revenus	<p>6.5.2. Les activités viables sont identifiées et valorisées ;</p> <p>6.5.3. Les capacités des groupements en matière de gestion des micro- projets de développement sont renforcées;</p> <p>6.5.4. Développement de la production du charbon à partir du sous bois ;</p> <p>6.5.5. Augmentation en nombre de touristes écologistes artisans, agro-forestiers, pisciculteurs .</p>	<p>6.5.1.1 Identifier des activités viables ;</p> <p>6.5.1.2. Identifier des centres apicoles potentiels ;</p> <p>6.5.1.3. Organiser des sessions de formation à l’endroit des apiculteurs</p> <p>6.5.2.1. Organiser des ateliers de formation en matière de gestion de micro projets de développement ;</p> <p>6.5.3.1. Organiser des sessions de formation pour la production de charbon à partir des sous produits du bois à l’endroit des populations locales ;</p> <p>6.5.5.1. Organiser des ateliers de formation en matière agro-foresterie, de pisciculture, d’artisanat....</p>
6.6.Mettre en place un mécanisme de financement pour la réhabilitation des ressources de la diversité biologique.	<p>6.6.1. Un rapport détaillé d’étude sur l’évaluation de la contribution des populations locales et les sources de financement est disponible</p> <p>6.6.2. Certaines ressources de la diversité biologique sont réhabilitées</p>	<p>6.6.1.1. Faire des études d’évaluation de la contribution des populations locales à la réhabilitation des ressources biologiques ;</p> <p>6.6.2.1. Mobiliser les ressources financières ;</p> <p>6.6.2.2. Réhabiliter certaines ressources de la diversité biologique</p>

Tableau n°1 : (suite et fin)

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Activités
<p>6.7. Suivre et évaluer périodiquement l'état des ressources biologiques.</p>	<p>6.7.1. Un rapport d'étude d'évaluation des capacités productives des espèces est disponible ;</p> <p>6.7.2. Le mécanisme de contrôle sur l'exploitation des ressources de la diversité biologique mis en place, est fonctionnel ;</p> <p>6.7.3. Rapports d'évaluation annuels.</p>	<p>6.7.1.1. Evaluer les capacités productives des espèces et des écosystèmes (en rapport avec une utilisation conforme à ces capacités) ;</p> <p>6.7.2.1. Organiser des ateliers annuels de formation sur les techniques d'exploitation à faible impact;</p> <p>6.7.2.2 Mettre en place un mécanisme de contrôle ;</p> <p>6.7.3.1. Organiser des missions périodiques de suivi et d'évaluation.</p>

BUDGET ESTIMATIF (en millions de francs CFA)

Le budget estimatif s'élève à **1 426 414 000 FCFA**. En dehors des immobilisations et de la détaxe sur les achats locaux, le budget de la partie Centrafricaine couvrira le salaire du personnel local : **129 674 000 fcfa**. La contribution du **FEM** est de **1 296 740 000 de FCFA**.

Tableau 2

Eléments	Années					Total
	I	II	III	IV	V	
PDF*	12, 000	--	--	--	--	12, 000
Personnel	95, 140	39, 060	78, 500	37, 840	84, 500	335, 040
Contrat de sous-traitance	8, 000	8, 000	8, 000	8, 000	8, 000	40, 000
Formation	120, 000	120, 000	120, 000	60, 000	60, 000	480, 000
Investissement	62, 500	9, 000	9, 000	12, 000	9, 000	101, 500
Fonctionnement	38, 800	66, 600	39, 000	48, 200	71, 600	264, 200
Missions d'évaluation et de suivi	8, 000	8, 000	5, 000	5, 000	8, 000	34, 000
Divers / Imprévus	6, 000	6, 000	6, 000	6, 000	6, 000	30, 000
Total	350, 44	256, 66	265, 500	177, 040	247, 100	<u>1 296, 74</u>

Tableau n° 3 :

Plan d'exécution

ACTIVITES	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
6.1.1.1. Inventorier les produits animaux et les produits forestiers non ligneux à valoriser ;	●	→								
6.1.2.1. Identifier les filières de transformation et de commercialisation des PFNL ;	●	→								
6.1.2.2. Former les acteurs principaux dans le domaine de la transformation et commercialisation ;		●	→							
6.1.2.3. Faire l'expérimentation des techniques de transformation des PFNL ;		●								→
6.1.2.4. Vulgariser les techniques expérimentées.				●	→					→

6.2.1.1. Identifier les espèces sauvages à domestiquer ;			●	→						
6.2.1.2. Faire l'expérimentation ;			●							→
6.2.1.3. Vulgariser les techniques expérimentées				●	→					→

6.3.1.1. Identifier les populations cibles ;	●	→								
6.3.1.2. Elaborer un programme d'IEC axé sur l'utilisation durable ;	●	→								
6.3.2.1. Organiser des ateliers de sensibilisation			●	→	●	→	●	→	●	→

6.4.1.1. Evaluer les pratiques traditionnelles à valoriser	●	→								
6.4.2.1. Elaborer des stratégies locales pour une exploitation durable ;	●	→	→							
6.4.2.2. Recenser les espèces les plus utilisées et préciser leur répartition spatiale;	●	→								
6.4.2.3. Evaluer l'impact socio-économique de l'utilisation des plantes médicinales et des produits animaux assimilés ;	●	→	→							
6.4.3.1. Former les tradipraticiens sur les techniques diverses.					●	→				

Tableau 3 : (Suite)

ACTIVITÉS	ANNÉE 1		ANNÉE 2		ANNÉE 3		ANNÉE 4		ANNÉE 5	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
6.5.1.1. Identifier les centres apicoles potentiels;	●	→								
6.5.1.2. Organiser des sessions de formation à l'endroit des apiculteurs			●	→						
6.5.1.3. Identifier des activités viables ;	●	→								
6.5.2.1. Organiser des ateliers de formation en matière de gestion de micro projets de développement ;			●	→						
6.5.3.1. Organiser des sessions de formation pour la production de charbon à partir des sous produits du bois à l'endroit des populations de la zone forestière.			●	→						
6.5.4.1. organiser des ateliers de formation en matière agro-foresterie, de pisciculture, d'artisanat.			●	→						

6.6.1.1. Faire des études d'évaluation de la contribution des populations locales à la réhabilitation des ressources biologiques ;	●	→								
6.6.2.1. Mobiliser les ressources financières	●	→								
6.6.2.2. Réhabiliter certaines ressources de la diversité biologique					●	→				

6.7.1.1. Evaluer les capacités productives des espèces et des écosystèmes (en rapport avec une utilisation conforme à ces capacités) ;	●	→								
6.7.2.1. Organiser des ateliers annuels de formation sur les techniques d'exploitation à faible impact;			●	→						
6.7.2.2. Mettre en place un mécanisme de contrôle ;					●	→				
6.7.3.1. Organiser des missions périodiques de suivi et d'évaluation.	●	→								

FICHE N° 7

RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCI - DB - RCA)

CONTEXTE

Après la ratification de la Convention sur la diversité biologique, le **15 mars 1995**, la République Centrafricaine s'est engagée avec l'aide du *FEM* dans l'élaboration de la stratégie et du plan d'action national en matière de biodiversité.

Conformément aux objectifs de la Convention, les stratégies envisagées ont porté respectivement sur la conservation de la faune et de la flore, de l'agrobiodiversité, de la biosécurité, de l'utilisation durable et sur le partage juste et équitable des avantages émanant de l'exploitation des ressources biologiques.

Le présent volet du programme national se veut la mise en œuvre des objectifs stratégiques liés au dernier point indiqué. Il s'inscrit dans la suite logique des travaux de planification du plan d'action national en matière de biodiversité. En effet qu'il s'agisse, entre autres, des aspects relatifs au droit d'accès aux ressources, au droit de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels et autochtones, au transfert de technologies et aux échanges d'informations, des faiblesses ont été relevées sur les plans réglementaires et législatifs. De même, il a été noté une insuffisance marquée en ce qui concerne les connaissances et expertises inhérentes aux problèmes de partage des avantages.

JUSTIFICATION

Afin de soutenir les objectifs de la Convention sur la biodiversité, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures législatives et administratives adéquates se fondent sur les préoccupations liées aux objectifs stratégiques de la République Centrafricaine en la matière. En effet, ces objectifs sont axés sur les inquiétudes relevant, entre autres, des textes inappropriés et des insuffisances de connaissances et expertises y relatives.

Aussi, ce volet est-il un impératif pour la mise en place d'un dispositif institutionnel concerté, via la création d'une structure nationale chargée de la gestion de la biodiversité. De même, on ne pourrait atteindre les principaux objectifs du programme national sur la diversité biologique sans disposer de moyens techniques performants et sans mettre en place des mesures administratives, législatives, réglementaires et de politique générale appropriées aux nouveaux concepts qui sont inhérents à la Convention sur la biodiversité. Cela passe nécessairement par le renforcement des capacités des institutions sur le plan national.

Il s'agira, entre autres, de doter les institutions en charge de la biodiversité de moyens et outils pertinents et efficaces pour parvenir à utiliser de façon durable la diversité biologique en

RCA. En outre, l'élaboration d'une législation appropriée, de même que son application, nécessite la pleine participation de tous les acteurs concernés (Institutions publiques, Université de Bangui, Institutions de recherche, ONG, populations locales).

II. OBJECTIFS

L'objectif global est de parvenir à la mise en place d'un cadre institutionnel efficace et concerté pour la gestion durable de la diversité biologique en République Centrafricaine. Il permettra de :

- créer une structure nationale interdisciplinaire chargée de la gestion de la biodiversité ;
- prendre de manière participative des mesures législatives et réglementaires efficaces relatives à la biodiversité ;
- Elaborer des textes d'application du code de l'environnement incluant les préoccupations liées à la biodiversité ;
- doter les institutions liées à la biodiversité de moyens pertinents et efficaces ;
- mettre en place un système garantissant un partage juste et équitable des bénéfices émanant de l'exploitation des ressources de la biodiversité ;
- mettre en place un mécanisme de contrôle visant l'application des textes.

IV. CADRE LOGIQUE : Objectifs / Résultats / Activités

- Durée : **3 ans** -

Objectif global : Parvenir à la mise en place d'un cadre institutionnel efficace et concerté pour la gestion durable de la biodiversité en RCA.

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Activités
<p>7.1. Créer une structure nationale interdisciplinaire chargée de la diversité biologique (Centre ?).</p>	<p>7.1.1 Un rapport d'étude est produit et soumis au Gouvernement ; 7.1.2 Le décret désignant le responsable et ses collaborateurs signé ; 7.1.3 Une structure nationale chargée de la biodiversité est fonctionnelle ; 7.1.4 Des comités locaux sont mis en place ; 7.1.5 Un programme de partenariat est disponible.</p>	<p>Définir la structure la plus efficace ; 7.1.2.1 Prendre le texte créant la structure chargée de la diversité biologique et désignant le responsable de ladite structure et ses collaborateurs; 7.1.3.1 Mettre en place un comité pluridisciplinaire chargé de réviser les textes réglementaires ; 7.1.4.1 Etablir un partenariat entre les autorités locales, administratives et judiciaires dans la gestion de biodiversité ; 7.1.5.1 Développer un partenariat avec les organismes de coopération internationale chargé de l'Environnement.</p>
<p>7.2. Prendre de manière participative des mesures législatives et réglementaires efficaces relatives à la biodiversité.</p>	<p>7.2.1 Les cahiers de charges sont disponibles ; 7.2.2 Les nouveaux textes sont disponibles ; 7.2.3 La loi relative à la collecte des échantillons biologiques, génétiques et géologiques est promulguée ;</p>	<p>7.2.1.1 Définir clairement les cahiers de charge des parties impliquées, pour une gestion durable des ressources de la biodiversité; 7.2.2.1 Prendre des mesures visant à maintenir ou à renforcer les pouvoirs des organisations chargées de la gestion des ressources biologiques en y incluant les aspects sociaux ; 7.2.3.1 Edicter une loi sur la collecte des échantillons biologiques génétiques et géologiques en y incluant le principe de "consentement préalable éclairé".</p>

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Activités
<p>7.3. Elaborer des textes d'application du code de l'environnement incluant les préoccupations liées à la biodiversité ;</p>	<p>7..3.1 Les textes révisés par un comité sont disponibles ;</p> <p>7.3.2 Des rapports d'enquêtes régionales sur les droits coutumiers sont fournis pour amendement au code sont fournis ;</p> <p>7.3.3 Des articles du code sont consacrés au droit de propriété intellectuelle ;</p>	<p>7.3.1.1 Collecter et réviser les textes réglementant l'exploitation des ressources de la biodiversité ;</p> <p>7.3.2.1 Identifier et préserver les droits coutumier ;</p> <p>7.3.3.1 Reconnaître les droits de propriété et de jouissance existants et les intégrer dans les activités de conservation et dans le code ;</p>
<p>7.4. Doter les institutions liées à la biodiversité de moyens pertinents et efficaces;</p>	<p>7.4.1 Une banque de donnée actualisée sur les ressources humaines est disponible ;</p> <p>7.4.2 Une politique de formation est mise en place ;</p> <p>7.4.3 Des spécialistes formés sur les questions de la biodiversité sont formés ;</p> <p>7.4.4 Des moyens (M &F) sont mis à la disposition de la DGE ;</p> <p>7.4.5 Des accords d'échange et de coopération en matière de transfert de technologie sont signés ;</p>	<p>7.4.1.1 Identifier les compétences existantes dans le domaine de la biodiversité en RCA ;</p> <p>7.4.2.2 Mettre en place une politique de formation des différents acteurs de la biodiversité ;</p> <p>7.4.3.1 Former des spécialistes des questions relatives à la biodiversité ;</p> <p>7.4.4.1 Renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) ;</p> <p>7.4.5.1 Mettre en place un mécanisme facilitant le transfert de technologies appropriées dans le cadre de la coopération sur une base réciproque ;</p>

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Activités
<p>7.5. Mettre en place un système garantissant un partage juste et équitable des bénéfices émanant de l'exploitation des ressources de la biodiversité.</p>	<p>7.5.1. Des séminaires et ateliers régionaux sont réalisés à l'intention des différents acteurs ;</p> <p>7.5.2. Le concept de partage des avantages sont clairement définis et bien compris des différents acteurs ;</p> <p>7.5.3. Un texte réglementant la propriété intellectuelle est pris par le Gouvernement ;</p> <p>7.5.4. Les informations scientifiques sont récupérées par la base des données du PRGIE et du mécanisme d'échange d'informations (CHM) ;</p> <p>7.5.5. Taxes et charges fiscales créées pour garantir l'exploitation durable des ressources de la biodiversité ;</p>	<p>7.5.1.1 Sensibiliser et informer les différents acteurs sur les problèmes relatifs au droit d'accès, aux concept de partage équitable des avantages, droit de propriété intellectuelle ;</p> <p>7.5.2.1 Définir avec les acteurs les mécanismes de partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources de la biodiversité ;</p> <p>7.5.3.1 Garantir la propriété intellectuelle découlant de l'innovation biotechnologique sur le plan national via un système <i>suis generis</i> ;</p> <p>7.5.4.1 Recouvrer / Partager les informations scientifiques obtenues à partir des ressources biologiques de la RCA qui sont détenues à l'extérieur par le mécanisme du CHM ;</p> <p>7.5.5.1 Elargir le champ d'imposition fiscale pour garantir l'exploitation équitable et durable de la biodiversité ;</p>
<p>7.6. Mettre en place un mécanisme de contrôle visant l'application des textes.</p>	<p>7.6.1. Textes relatifs au prélèvement et au commerce du bois de chauffe révisés et appliqués ;</p> <p>7.6.2. Des moyens de communication sont mis à la disposition des points focaux de la biodiversité ;</p> <p>7.6.4. Des comités villageois de surveillance sont opérationnels.</p> <p>7.6.5. Des rapports d'évaluation périodique sont élaborés et disponibles.</p>	<p>7.6.1.1 Réglementer le commerce de bois de chauffe ;</p> <p>7.6.2.1 Renforcer les moyens d'action des points focaux nationaux en matière de diversité biologique ;</p> <p>7.6.4.1 Mettre en place un mécanisme de contrôle participatif sur l'exploitation des ressources de la biodiversité ;</p> <p>7.6.5.1 Effectuer des missions périodiques d'évaluation périodique sur l'application des textes.</p>

V. BUDGET ESTIMATIF (en millions de francs CFA)

La mise en œuvre de ce sous-programme sera possible grâce à la contribution du *Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) / Biodiversité* pour un montant de *752.000.000 de frs. CFA.* et de celle en nature de la *République Centrafricaine* équivalente à environ *75.200.000 de frs. CFA* correspondant aux immobilisations, électricité, eau courante, ..., soit un montant total d'environ *827.200.000 frs. CFA.*

ÉLÉMENTS	ANNÉES			TOTAL
	I	II	III	
PDF	10, 00	-	-	10, 00
Personnel permanent	35, 00	35, 00	35, 00	105, 00
Consultations nationales et internationales	30, 00	23, 00	18, 00	71, 00
<u>Formation / Education / Sensibilisation / Information</u>	100, 00	90, 00	81, 00	271, 00
Matériel / Véhicules	90, 00	45, 00	25, 00	160, 00
Déplacements / Intérieur / Etranger	15, 00	15, 00	15, 00	45, 00
Missions d'évaluation	15, 00	15, 00	15, 00	45, 00
Divers / Imprévus	20, 00	15, 00	10, 00	45, 00
Total	315, 00	238, 00	199, 00	<u>752, 00</u>

PDF = *Fonds de préparation du sous-programme*

VII. PLAN D'EXÉCUTION / PROCESSUS

ACTIVITÉS	ANNÉES					
	I		II		III	
	1	2	1	2	1	2
7.1.1.1 Définir la structure la plus efficace ;	● →					
7.1.2.2 Prendre le texte créant la structure chargée de la diversité biologique et désignant le responsable de ladite structure et ses collaborateurs ;		● →				
7.1.3.3 Mettre en place un comité pluridisciplinaire chargé de réviser les textes réglementaires ;			● →			
7.1.4.4 Etablir un partenariat entre les autorités locales, administratives et judiciaires dans la gestion de biodiversité ;			● →			
7.1.5.5 Développer un partenariat avec les organismes de coopération internationale chargé de l'Environnement.	● →					
7.2.1.1 Définir clairement les cahiers de charge des parties impliquées, pour une gestion durable des ressources de la biodiversité ;	● →					
7.2.2.2 Prendre des mesures visant à maintenir ou à renforcer les pouvoirs des organisations chargées de la gestion des ressources biologiques en y incluant les aspects sociaux ;	● →					
7.2.3.3 Edicter une loi sur la collecte des échantillons biologiques, génétiques et géologiques en y incluant le principe de "consentement préalable éclairé";			● →			
7.3.1.1 Collecter et réviser les textes réglementant l'exploitation des ressources de la biodiversité ;	● →					
7.3.2.2 Identifier et préserver les droits coutumier ;	● →					
7.3.3.3 Reconnaître les droits de propriété et de jouissance existants et les intégrer dans les activités de conservation et dans le code ;		● →				
7.4.1.1 Identifier les compétences existantes dans le domaine de la biodiversité en RCA ;	● →					

(Suite)

ACTIVITÉS	ANNÉES					
	I		II		III	
	1	2	1	2	1	2
7.4.2.2 Mettre en place une politique de formation des différents acteurs de la biodiversité ;	●			▶		
7.4.3.3 Former des spécialistes des questions relatives à la biodiversité ;	●					▶
7.4.4.4 Renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) ;		●				▶
7.4.5.5 Mettre en place un mécanisme facilitant le transfert de technologies appropriées dans le cadre de la coopération sur une base réciproque ;		●				▶
7.5.1.1 Sensibiliser et informer les différents acteurs sur les problèmes relatifs au droit d'accès, aux concept de partage équitable des avantages, droit de propriété intellectuelle ;	●				▶	
7.5.2.2 Définir avec les acteurs les mécanismes de partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources de la biodiversité ;		●		▶		
7.5.3.3 Garantir la propriété intellectuelle découlant de l'innovation biotechnologique sur le plan national via un système <i>suis generis</i> ;		●				▶
7.5.4.4 Recouvrer / Partager les informations scientifiques obtenues à partir des ressources biologiques de la RCA qui sont détenues à l'extérieur par le mécanisme du CHM ;	●					▶
7.5.5.5 Elargir le champ d'imposition fiscale pour garantir l'exploitation équitable et durable de la biodiversité ;		●		▶		
7.6.1.1 Réglementer le commerce de bois de chauffe ;						
7.6.2.2 Renforcer les moyens d'action des points focaux nationaux de la biodiversité ;	●	▶				
7.6.4.4 Mettre en place un mécanisme de contrôle participatif sur l'exploitation des ressources de la biodiversité ;	●			▶		
7.6.5.5 Effectuer des missions périodiques d'évaluation périodique sur l'application des textes.	●			▶		
		●▶		●▶		●▶